ABM
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 62 Boulevard Henri NAVIER
95150 TAVERNY
498 921 972 RCS PONTOISE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 29 JUIN 2024

Le 29 juin 2024, au siège social,

- **La société PROFIRST FRANCE**, société par actions simplifiée au capital de 600.000 euros dont le siège social est sis 15 rue de la Paix – 75002 PARIS, immatriculée 418 467 924 RCS PARIS

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 10 euros chacune, composant le capital social de la Société ABM.

Associé unique et Président de ladite Société.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Mandat du commissaire aux comptes ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, constatant que le mandat du commissaire aux comptes titulaire arrive à échéance, et contrairement à ce qui a été décidé dans le procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 28 juin 2024, décide de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes titulaire, la société CONSEIL ASSOCIES, 50 avenue de Wagram – 75017 PARIS, la société ne remplissant plus les critères requis pour la nomination d'un commissaire aux comptes.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'Associé unique.

L'Associé unique
Société PROFIRST FRANCE

